

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 885'000.-
pour l'aménagement du cimetière, 1^{ère} étape

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la réflexion globale que les autorités communales ont menées depuis le début de l'année 2023 portant sur l'exploitation du cimetière,
- Attendu que ce projet, étudié par les services techniques et espace public, comprend le réaménagement du site, la révision du règlement et l'amélioration de la signalétique,
- Attendu que le projet de réaménagement du cimetière a été présenté en commission espaces publics le 23 juin 2023 et qu'il a été approuvé par cette dernière,
- Attendu qu'une étude complémentaire et approfondie a été menée jusqu'à la délivrance de l'autorisation permettant de réaliser ce projet, comprenant une première phase approuvée pour la végétalisation du site, en accord avec la stratégie cantonale et communale d'arborisation,
- Attendu que cet aménagement permettra également d'augmenter à terme le nombre de places de concessions soit 95 tombes et 135 cases de colombarium supplémentaires, pour répondre aux futurs besoins de la ville de Thônex,
- Attendu que le projet global a été présenté une deuxième fois en commission espaces publics le 3 octobre 2023, qui a demandé que les travaux soient organisés en trois phases distinctes,
- Vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 110'625.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts d'entretien des surfaces et les charges de financement de l'emprunt,



- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,
- Vu le préavis favorable de la commission espaces publics du 3 octobre 2023,
- Vu le préavis favorable à la commission des finances du 2 mai 2024;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 885'000.- pour réaliser la première étape de réaménagement du cimetière de Thônex situé au chemin des Cyprès, d'améliorer et de compléter la végétalisation de 1'400 m² en accord avec la stratégie cantonale et communale d'arborisation afin de pouvoir augmenter à terme, le nombre de places de concessions pour répondre aux besoins de la ville de Thônex.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 885'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7710.330 dès la fin de la 1ère étape des travaux qui est estimé en 2026.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 destiné au financement de ces travaux.



Thônex, le 15 mai 2024- MZ/ck

(DA-24-124) cm-14/05/2024